

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.**

**MAISON SOUVERAINE :**

Adresse de Vœux.

**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chef du Laboratoire de Biologie.  
Ordonnance Souveraine conférant la Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles à la Ville de Verdun.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué de la Principauté à un Congrès.  
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Expéditionnaire.

**CONSEIL NATIONAL :**

Résultat des Elections du 16 juin 1929.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Lycée de Garçons et Cours Secondaire de Jeunes Filles. — Dates de la Distribution de Prix et des Vacances.  
Ecoles Primaires. — Dates des Examens, des Distributions de Prix et des Vacances.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

**VARIÉTÉS :**

Les Animaux Criminels, par Robert Delys.

**MAISON SOUVERAINE**

A l'occasion de la fête du « Statuto », M. Tommasi, Consul d'Italie, a fait parvenir le télégramme suivant à M. le Directeur du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince :

Interprétant sentiments Colonie italienne de Monaco, manifestés à l'occasion de la fête du « Statuto », renouvelée à S. A. S. le Prince de Monaco et à Son Auguste Famille expressions dévotives et vœux prospérité Principauté.

Consul TOMMASI.

S. A. S. le Prince Souverain a fait répondre :

Palais de Monaco, le 5 juin 1929.

Monsieur le Consul,

A l'occasion de la Fête nationale du « Statuto » vous avez bien voulu me charger de transmettre au Prince Souverain et à la Famille Princière les hommages et les vœux des Membres de la Colonie italienne de la Principauté.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été particulièrement touchées de cette manifestation courtoise et j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi qu'à vos nationaux, l'expression de Leurs sincères remerciements et de Leurs meilleurs sentiments.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul, l'assurance de ma haute considération.

Le Conseiller Privé,  
Directeur du Cabinet,  
FUHRMEISTER.

**PARTIE OFFICIELLE**

**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 884.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 137 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Auguste Médecin, Licencié ès sciences générales, Ingénieur Chimiste, est nommé Chef du Laboratoire de Biologie.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Fribourg (Suisse), le vingt-trois mai mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 891.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles est conférée à la Ville de Verdun.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le sept juin mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 892.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. Exc. le Président de la République Française, est nommé Délégué de Notre Principauté au IV<sup>e</sup> Congrès de l'Organisation Scientifique du Travail qui se tiendra à Paris le 19 juin courant.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et

Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le onze juin mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

N° 893.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 2, 3 et 4 de l'Ordonnance du 10 juin 1913 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Blanchi Julien-Marie-Henri, Expéditionnaire stagiaire au Greffe Général de la Cour d'Appel et du Tribunal de Première Instance, est nommé Expéditionnaire titulaire (Tableau A, Catégorie D du Statut du 10 juin 1913).

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires, sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le onze juin mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,  
Le Conseiller d'Etat,  
J. MAUREL.

**CONSEIL NATIONAL**

Résultat des Elections du 16 Juin 1929

Ont obtenu :

MM. Eugène Marquet.....	30 voix	Elu
Docteur Marsan.....	30 voix	»
Docteur Etienne Boéri.....	30 voix	»
Victor Bonafédé.....	30 voix	»
Bonaventure Félix.....	29 voix	»
Docteur Joseph Simon.....	29 voix	»
Bernasconi Charles.....	28 voix	»
Fontana Michel.....	27 voix	»
Médecin Marcel.....	27 voix	»
Orecchia Antoine.....	26 voix	»
Marquet Henri.....	25 voix	»
Devissi François.....	23 voix	»

## AVIS & COMMUNIQUÉS

LYCÉE DE GARÇONS  
ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

Ouverture des grandes vacances: le jeudi 4 juillet;  
Distribution des prix: le mardi matin 2 juillet;  
Rentrée des classes: le mardi 1<sup>er</sup> octobre, à 8 heures  
du matin, pour le Lycée de Garçons, et à 9 heures  
trois-quarts pour le Cours Secondaire de Jeunes  
Filles.

### ECOLES PRIMAIRES

La date des examens est fixée comme suit:

1<sup>o</sup> *Certificat d'Etudes primaires supérieures*:

27 et 28 juin: Compositions écrites;  
29 juin: Examen oral.

2<sup>o</sup> *Certificat d'Etudes primaires*:

a) Ecoles de garçons:

1 et 2 juillet: Compositions écrites;  
3 juillet: Examen oral.

b) Ecoles de filles:

4 et 5 juillet: Compositions écrites;  
6 juillet: Examen oral.

Les distributions des prix auront lieu, dans la  
cour de l'Ecole de Garçons de Monaco-Ville, le  
11 juillet à 16 heures 30 pour les garçons, le 12 juillet  
à 16 heures 30 pour les filles.

La rentrée des classes est fixée au mardi 1<sup>er</sup> octo-  
bre, à 8 heures du matin.

## ECHOS & NOUVELLES

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience  
du 4 juin 1929, a prononcé les jugements suivants:

T. M., jardinier, né le 16 mars 1913, à Lucignano  
(Italie), demeurant à Beausoleil. — Blessures invo-  
lontaires: 25 francs d'amende (avec sursis). Déclaré  
le père T. P., civilement responsable.

D'A.C.-M., employé d'hôtel, né le 9 novembre  
1899, à Montecaglioso, province de Potenza (Italie),  
demeurant à Monte-Carlo. — Vol: dix-huit mois  
de prison.

## VARIÉTÉS

### Les Animaux Criminels

Il ne faudrait pas croire, comme l'affirment  
des esprits chagrins, que les vices sont le mono-  
pole des hommes et que les bêtes, — nos bons  
chiens fidèles, nos chats caressants, nos oiseaux,  
enchantement des yeux, — ne possèdent que  
des instincts de douceur. Consolons-nous à cet  
égard.

Un naturaliste anglais de l'école de Darwin  
a donné une énumération des « crimes » dont  
les animaux se montrent à l'occasion coupables;  
il en compte dix-huit: le meurtre d'abord qui  
est, si j'ose dire, le pain quotidien de tous les  
carnassiers; le parricide et le fratricide, le  
premier au compte des jeunes tauraux qui  
se défont des vieux, le second à la charge  
des coucous; l'infanticide, assez fréquent; le vol;  
la cruauté; l'ivrognerie; le mensonge et la dissimu-  
lation; la paresse; la polygamie et l'inceste, à peu  
près chez tous les animaux; la glotonnerie;  
l'égoïsme; l'humeur batailleuse et enfin le goût  
d'opprimer et de maltraiter les faibles. On  
remarquera que, dans cette liste, sont énumérés  
de simples vices: la paresse, la glotonnerie,

par exemple; on remarquera aussi que tous ces  
vices et crimes, l'homme les pratique ou les  
commet et qu'il en a même ajouté quelques-uns  
que la bête ne pourrait se permettre, son  
développement intellectuel n'étant pas suffisant.

On a fait sur l'infanticide assez souvent constaté chez les oiseaux des observations assez curieuses, notamment chez le mâle qui, ennuyé de voir sa femelle toute à sa maternité, veut la rendre à la conjugalité et ne trouve rien de mieux que de détruire sa progéniture. Puis il y a les femelles qui n'ont aucun instinct maternel et pondent n'importe où. Troisième cause d'infanticide: un jeune a été manipulé par l'homme ou peut-être un animal, un œuf a été touché, souvent les parents bousculent les jeunes et les œufs et le nid lui-même comme s'il avait été souillé. Enfin il arrive aussi aux oiseaux de tuer leur petits quand ils sont mal venus, estropiés, monstrueux; de même les abeilles exterminent leurs individus térétologiques. C'est ce que faisaient les Spartiates.

Les devoirs, entre animaux de même espèce, ne commencent que là où il y a une vie sociale, une vie en commun. Entre animaux d'espèces différentes, ces rapports de société ne sont régis par une discipline que là où ils vivent sous la suprématie d'un commun maître: l'homme. Ils semblent avoir compris que la sujétion commune les met tous vis-à-vis de celui-ci sur un même pied et qu'ils ont, en conséquence, le devoir de se respecter mutuellement. C'est ainsi que s'observent à l'étable, à la basse-cour, dans les jardins zoologiques des amitiés entre espèces animales différentes.

Il est amusant de voir combien les animaux en sujétion savent jusqu'où peut aller pour eux la protection de leur maître. Pas un chien ne se trompe sur les différences de droits qu'il a, selon qu'il est chez lui, sur la route ou chez autrui. Domesticqués, les animaux ont quelque conscience, mais en prenant ce terme au sens intellectuel plutôt que moral; ils savent qu'il y a des choses permises ou défendues par le maître si bien que pour se livrer aux actes défendus, ils se cachent. A coup sûr, il ne s'agit pas d'une moralité bien haute, mais n'est-ce pas, en somme, celle de l'homme qui, en fait de conscience, ne connaît que la crainte du gendarme?

Le plus souvent, il ne s'agit que de méfaits contre la discipline intérieure, mais il est des cas où l'on se trouve en face de véritables actes criminels provoqués par des passions naturelles, par la faim, la déformation de l'instinct génésique, etc.

En particulier, la malice du chien criminel peut être grande. On cite le cas d'un collie en Angleterre que d'aventure l'on vit, au petit jour, sortir d'une bergerie, puis aller se baigner et enfin gagner une ferme voisine à laquelle il appartenait. Or, dans la bergerie, le même matin, on trouva plusieurs brebis égorgées. Ainsi le collie opérant la nuit, quand on ne pouvait le prendre sur le fait, et après son forfait, allait se baigner pour en faire disparaître les traces.

L'animalité a ses Troppmann; le célèbre chien d'Ennerdale (comté de Cumberland) fut de ceux-là: pendant cinq mois, il jeta la terreur dans la région. On eût cru la bête du Gévaudan

réssuscitée. C'était un chien de grande taille, un mastiff. A l'égard des moutons, qu'il appréciait particulièrement, il se comportait comme un tigre insatiable; il en tuait sept ou huit en une fois, pour le plaisir. Comme la plupart des criminels, il opérant la nuit et avait soin de ne pas attaquer deux fois de suite le même troupeau. On organisa des rondes de nuit, fusils chargés. On lui donna la chasse à cheval. Mais, bien musclé, il semait en route son monde et même les meutes que l'on lançait à ses trousses. Enfin, au bout de cinq mois de déprédation, une battue réussit à lui loger plusieurs balles dans la peau. Il fut empaillé et exposé dans le musée local.

C'est souvent un accident qui réveille l'instinct carnassier: une brebis se tue d'une façon ou d'autre, le chien a faim, il y goûte, dès lors il est perdu; il tuera pour manger et il tuera par folie du sang. Son « moi » de bon chien s'est éteint comme une faible lueur de conscience. Pourtant, il y aurait peut-être quelque chose à tenter. Un chien, qui avait jusque-là une vie sans tache, se jette un beau jour sur un troupeau d'oies et les étrangle toutes. Pour le guérir, on lui attache une de ses victimes au cou pendant plusieurs heures. Il ne peut plus voir une oie, même en peinture tant, depuis ce tête-à-tête, il a pris ce volatile en horreur.

ROBERT DELYS.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Lucien CLAIR, négociant, à Monte-Carlo, sont invités à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Palais de Justice, à Monaco, le lundi 8 juillet prochain, à 15 heures 30, à l'effet d'être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

### GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

#### AVIS

Les créanciers des sieurs PÉLISSIER et LAUGIER sont invités à se rendre, avec leurs titres, à la chambre du Conseil au Palais de Justice, à Monaco, le lundi 8 juillet prochain, à 15 heures, à l'effet de se régler amiablement sur la distribution d'une somme de 150 francs provenant de la vente du bateau « Jeune Eugène », saisi sur les susnommés.

Monaco, le 20 juin 1929.

Le Greffier en Chef,  
JEAN GRAS.

#### AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo

#### Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 7 juin 1929, enregistré, M. Joseph MONDINO a vendu à M. Pierre MAZZINI, le fonds de commerce de vente de lait frais, épicerie et comestibles, et liqueurs à emporter, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 11, avenue Saint-Michel, Buckingham Palace.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Agence Lorenzi, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente.  
Monaco, le 20 juin 1929.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo

**Vente de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 10 juin 1929, enregistré, M<sup>me</sup> Marie-Thérèse MAROIS a vendu à M<sup>me</sup> Marie FALCONI, le fonds de commerce de location de chambres meublées, qu'elle exploitait dans un appartement dépendant de la Villa Azur-Eden, 30, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Agence Lorenzi, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 juin 1929.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

**SOCIÉTÉ DE L'IMPRIMERIE MONEGASQUE**

Société Anonyme Monegasque au Capital de 800.000 francs.

**Modifications aux Statuts.**

I. — Aux termes d'une délibération prise dans les locaux de l'Agence Havas, 2, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, le 13 avril 1929, les Actionnaires de la Société de l'Imprimerie Monegasque, à cet effet spécialement convoqués et réunis en Assemblée Générale extraordinaire, toutes les actions étant présentes ou dûment représentées, ont, à l'unanimité, décidé de reporter au trente septembre de chaque année la date de clôture de l'exercice social et apporté à l'article 58 des Statuts la modification ci-après découlant de cette résolution, savoir :

Texte ancien.

Texte nouveau.

ART. 58.

ART. 58.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de chaque année.

Par exception .....

Par exception .....

II. — La modification votée par l'Assemblée Générale extraordinaire précitée a été approuvée et autorisée par Arrêté de S. Exc. M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 27 mai 1929, rendu en conformité de la loi n° 71 du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions, le dit Arrêté publié dans le *Journal Officiel de Monaco*, feuille n° 3730, du jeudi 6 juin 1929.

III. — Le procès-verbal de l'Assemblée Générale précitée du 13 avril 1929 a été déposé, avec reconnaissance d'écriture et de signatures, au rang des minutes de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, par acte du 14 juin 1929 ; à cet acte sont également annexées les pièces constatant la convocation et la constitution régulières de la dite Assemblée, l'ampliation de l'Arrêté Ministériel, ainsi qu'un exemplaire du *Journal Officiel de Monaco*, contenant la publication du dit Arrêté Ministériel.

IV. — Et une expédition du dit acte de dépôt, du procès-verbal et des pièces y annexées, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Pour extrait publié en conformité de l'article 17 de la loi n° 71 du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions et de l'article 2 de l'Arrêté Ministériel d'autorisation du 27 mai 1929.

Monaco, le 20 juin 1929.

(Signé :) ALEX. EYMIN.

**Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**

**Des Services Automobile P. L. M. relie la station thermale de Saint-Nectaire aux gares de Clermont-Ferrand et d'Issoire.**

Deux services P.-L.-M. d'auto-cars facilitent l'accès de la station thermale de Saint-Nectaire. Ils la relient, tous les jours, l'un, du 15 mai au 30 septembre, à Clermont-Ferrand, l'autre, du 1<sup>er</sup> juin au 25 septembre, à Issoire, Murols et le Mont-Dore.

Cesservices assurent la correspondance à Clermont-Ferrand et à Issoire, avec les trains en provenance ou à destination de Paris, Sète, Marseille.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent pour Saint-Nectaire, Murols et le Mont-Dore, des billets directs qui permettent aux voyageurs de faire enregistrer, dès le point de départ leurs bagages pour l'une de ces trois stations et de se décharger, ainsi, du souci de leur transbordement à Clermont ou à Issoire.

**Billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les stations balnéaires, thermales et climatiques du réseau P.-L.-M.**

Toutes les gares des grands réseaux français délivrent, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations balnéaires de la Côte d'Azur. On peut également procurer dans ces gares, jusqu'au 25 juin et du 20 août au 30 septembre, des billets d'aller et retour individuels à prix réduits pour les principales stations thermales et climatiques P.-L.-M. Dans les deux cas, le voyage doit comporter un parcours simple d'au moins 300 kilomètres en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, d'au moins 500 kilomètres en 3<sup>e</sup> classe. Toutefois ces minima sont abaissés à 250 kilomètres pour les voyageurs partant d'une gare P.-L.-M. et se rendant dans une station thermale ou climatique de ce réseau.

La réduction est de 25 % en 1<sup>re</sup> classe, de 20 % en 2<sup>e</sup> classe pour un trajet simple d'au moins 300 kilomètres (d'au moins 250 kilomètres lorsque le voyageur n'emprunte que les lignes P. L.-M.) ; de 30 % en 1<sup>re</sup> classe et de 25 % en 2<sup>e</sup> classe pour un parcours simple de 600 kilomètres ; de 20 % pour un parcours simple de 500 kilomètres ou plus en 3<sup>e</sup> classe (de 250 kilomètres ou plus si le trajet s'effectue uniquement sur le réseau P.-L.-M.).

Dans tous les cas, la validité des billets est de 33 jours ; le voyage de retour ne peut avoir lieu au plus tôt qu'après un délai de 12 jours, compté du jour de départ, ce jour compris ; l'itinéraire de retour peut être différent de celui d'aller.

La validité des billets de stations balnéaires seulement peut être prolongée deux fois de 30 jours moyennant un supplément de 10 % du prix initial du billet pour chaque prolongation, mais elle ne peut dépasser en aucun cas la date du 5 novembre.

**La Corse, pays de belles excursions, à 24 heures de Paris, par les traversées de jour au départ de Nice.**

Pour se rendre en Corse, la traversée la plus courte se fait par Nice.

Les horaires d'été de la C<sup>ie</sup> Fraissinet sont établis de telle sorte que l'« Ile de Beauté » n'est réellement qu'à 24 heures de Paris.

En effet, le voyageur partant de la capitale le lundi ou le vendredi à 17 h. 28, par le rapide 15 (lits salons, couchettes, wagon-lits de 2<sup>e</sup> classe, places de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, wagon-restaurant) arrive le lendemain en gare de Nice à 10 h. 30 ; il y trouve un autobus qui le conduit, avec ses bagages au port d'où le paquebot levant l'ancre à midi, le dépose le soir à 19 heures en Corse, le mardi à Ile Rousse, le samedi à Calvi.

Le départ du paquebot pour la Corse le dimanche a lieu à 11 heures jusqu'au 15 mai, arrivée à Bastia à 20 heures. Du 15 mai au 31 août, le paquebot quitte Nice à 12 heures pour accoster à Bastia à 21 heures.

Une traversée de jour a également lieu le vendredi. Départ de Nice à 9 heures ; arrivée à Ajaccio à 18 h. 25.

Il est, au demeurant, aussi facile d'excursionner en Corse que de s'y rendre. D'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi, Ile Rousse, les cars P.-L.-M. permettent de visiter les sites les plus réputés de l'île, calanques de Piana, golfe de Porto, falaises de Bonifacio, col de Bavella, marine de Porto-Vecchio, cap Corse, la Castagniccia, défilé de l'Inzecca, etc.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

**LES ANNALES**

« Dessins de fous », par Henry Bidou ; Rêves, par Yvonne Sarcey ; les Souvenirs de Jean Ajalbert sur Antoine, Eugénie Nau et la Fille Blisa ; les derniers livres de Pierre Benoit, Marcel Prévost, Georges Bernanos, par Benjamin Crémieux ; un fidèle portrait de Jacques de Lacretelle, par André Billy ; la fin du voyage à travers l'Océan et le Nouveau-Monde, par Abel Bonnard ; trois pages sur Barcelone, par P. Mac-Orlan ; une fantaisie de Claude Chauvière ; Santiago et Valparaiso, par Marcelle Auclair ; l'exposition Courbet, par Robert Rey ; Mirages d'Egypte, par Hélène Vacaresco, voilà les principaux éléments du dernier numéro des *Annales*, qui est en vente partout : 2 fr. 50.

**Le Dessin est aujourd'hui à la portée de tous**

Vous aimez le dessin, vous avez donc des aptitudes qui vous permettraient de le pratiquer.

Vous croyez que le dessin est un don qui ne s'acquiert pas.

C'est là une idée fautive, imputable à la façon dont on enseigne le dessin.

Il a été créé une méthode unique permettant à tous d'apprendre à dessiner très rapidement et même d'atteindre un but pratique et rémunérateur.

Demandez notre luxueux album illustré entièrement par nos élèves et contenant tous renseignements.

Cet album est envoyé *gratuitement* sur demande.

**Ecole A. B. C. de Dessin, Studio P**  
12, rue Lincoln, Paris 8<sup>e</sup>

**Doublez votre valeur professionnelle en apprenant à rédiger**

Quelle que soit votre situation, votre avantage est d'apprendre à rédiger.

Dans le domaine commercial, industriel ou administratif, cette nouvelle acquisition vous ouvrira de plus larges débouchés.

Cet art de la rédaction d'où dépend peut-être votre avenir, vous pouvez l'apprendre d'une façon très rapide et très complète grâce à notre enseignement que les plus grands écrivains ont consacré par leur approbation sans réserve.

Demandez notre luxueux ouvrage illustré : L'ART D'ECRIRE contenant tous renseignements.

Cet ouvrage est envoyé *gratuitement* sur demande.

**A. B. C., Cours de Rédaction Littéraire, Groupe S**  
12, rue Lincoln, Paris 8<sup>e</sup>

**LISEZ JARDINS ET BASSES-COURS**

*Le plus de Conseils pratiques Pour le moins d'Argent dépensé*

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6<sup>e</sup>)

## LE PANORAMA

(12<sup>e</sup> Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.  
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.  
Prix spécial de l'abonnement pour  
nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure **UN** abonnement, le "PANORAMA" envoie *gratuitement et franco de port*, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

**BON** pour un Abonnement d'essai  
de 3 mois à prix réduit

à la grande revue moderne  
de la Vie Littéraire

**LES ANNALES**

Nous sommes heureux, après entente avec notre grand confrère parisien, de pouvoir offrir à nos lecteurs un avantage dont ils voudront être nombreux à bénéficier. Il leur suffira de découper ce BON, d'y joindre leur nom et leur adresse et de l'envoyer aux Annales, 5, rue La Bruyère, Paris, avec la somme de 10 francs (mandat ou chèque).

Ils recevront, à partir du 1<sup>er</sup> du mois prochain et pendant 3 mois, pour le prix réduit de

10 FR. 6 fascicules bimensuels des "Annales" 15 FR.  
qu'ils paieraient au numéro

## La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement.

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

## MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

## MONTE-CARLO

## SAISON DE BAINS DE MER

## PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée  
à partir de 9 heures

☉☉☉

LEÇONS DE NATATION  
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

☉☉☉

BUFFET DE 1<sup>er</sup> ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE —  
DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures  
de la place du Casino



**Minerva**

Quatrième Année

Le plus grand Hebdomadaire  
Féminin paraissant en France

Ses pages en héliogravure donnent chaque semaine une documentation complète sur la Mode du jour. Tenu au courant du mouvement Littéraire, Artistique et Théâtral, accordant au Cinéma une place importante, possédant une Page Financière, une Page Politique ainsi qu'une Page de Puériculture, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel  
et ses Nombreux Concours

Le Numéro: 1 franc  
(Spécimen Gratuit sur demande)

2, Rue de Clichy, 2 -- Paris

F. FOUSSARIGUES  
Directeur général

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES  
CHAUFFAGE CENTRAL

**H. CHOINIÈRE**

18, B<sup>o</sup> DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés  
TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

**AGENCE MARCHETTI** 33<sup>e</sup> ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps: tel est le souci constant du

## CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Escompte de Bons de la Défense Nationale  
toutes échéances.

## ÉLECTRICITÉ

**G. BARBEY**

**MONTE-CARLO**

## ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

**Antoine MUSSO**

3, Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

## BULLETIN

DKS

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

## Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 8 mai 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 345816.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 mai 1928. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 15559, 28605 et 28741.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

## Titres frappés de déchéance

Du 15 mai 1928. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 917, 4665, 6887 et 19418.

Le Gérant: LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.